

ASSEMBLÉE DU 25 MAI 2010

A une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à 19 :00 et au lieu ordinaire de ses délibérations, mardi le vingt-cinquième jour du mois de mai de l'an deux mille dix et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Yvon Tranchemontagne
M. Louis Mandeville
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

Le directeur fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du conseil.

ORDRE DU JOUR.

1. Rencontre avec un Hydrogéologue
2. Contrat avec M. Benoît Brizard
3. Projet des eaux usées.
4. Concours village fleuri
5. Prolongement de l'aqueduc sur le rang Saint-André
6. Règlement sur les limites de vitesse des chemins municipaux.

1- RENCONTRE AVEC UN HYDROGÉOLOGUE

Le conseil rencontre un hydrogéologue de la firme Genivar qui informe le conseil sur la recherche en eau souterraine.

Genivar préparera une proposition à la municipalité sur la collecte des données, la production d'un rapport et une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures du MAMROT, pour la recherche d'eau souterraine.

2-CONTRAT AVEC M. BENOÎT BRIZARD

Le conseil accepte un projet préliminaire de contrat d'exploitation de la centrale d'eau par M. Benoît Brizard.

3- PROJET DES EAUX USÉES.

M. Vincent Lauzon, de Genivar, dépose le rapport préliminaire sur le traitement et la collecte des eaux usées qui sera présenté au MAMROT dans les prochains jours.

4- CONCOURS VILLAGE FLEURI

Il est propos par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Destrempe et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de verser 500\$ pour la remise dans le prix pour l'organisation du concours Village Fleuri.

Adopté à l'unanimité

5- PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC SUR LE RANG SAINT-ANDRÉ

rés.3052-10

Le directeur présent au conseil une évaluation des coûts de prolongement de l'aqueduc ainsi que les montants qui seront imposées à chacun des trois propriétaires visées par le prolongement.

6- RÈGLEMENT SUR LES LIMITES DE VITESSE DES CHEMINS MUNICIPAUX.

M. Jean-Pierre Doucet suggère que le conseil se réunisse spécialement pour discuter de ce règlement.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, dir. général et sec.-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 25e jour du mois de mai 2010

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire.-trésorier